

*Questions orales*

**M. Crouse:** Madame le Président, puisque le partage, proposé en 1977, des redevances sur les ressources sous-marines dans une proportion de 75 p. 100 contre 25 p. 100 est, de toute évidence, inacceptable aux yeux de la Nouvelle-Écosse, j'aimerais savoir ce que le premier ministre compte faire pour régler la question avant ses entretiens constitutionnels avec les premiers ministres des Maritimes en septembre?

D'ici là, peut-il garantir à la Chambre que ma province continuera à recevoir des subventions pour le pétrole brut qu'elle doit importer pour produire de l'électricité?

**M. Trudeau:** Madame le Président, je signale au député que les gouvernements de ces trois provinces ont accepté de signer l'entente en 1977, je crois, ce qui semble avoir réglé la question. Ils veulent maintenant renégocier ces ententes et entamer de nouveaux pourparlers.

Le ministre de la Justice assistera aux réunions de mardi pour connaître leurs vues, car c'est là l'objet de la réunion. Bien avant le mois de septembre, les provinces et le gouvernement fédéral discuteront la question. Je répète, toutefois, que c'est aux provinces de dire comment elles veulent faire modifier la constitution, le cas échéant, car elles étaient d'accord il y a quelques années sur les dispositions dont j'ai parlé.

\* \* \*

**L'ÉNERGIE**

## LE PROLONGEMENT DU GAZODUC JUSQU'AUX MARITIMES

**M. Bob Corbett (Fundy-Royal):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources. Le 6 décembre dernier, l'actuel ministre de l'Énergie déclarait devant la Chambre des communes qu'il fallait fournir aux provinces de l'Atlantique une plus grande quantité de gaz naturel et construire un gazoduc pour y approvisionner les maisons et les établissements industriels.

Compte tenu des instances présentées à l'époque par le ministre en faveur du prolongement du gazoduc jusqu'à la région des Maritimes, compte tenu de mes propres instances, de celles du parti libéral du Nouveau-Brunswick et de celles du député de Northumberland-Miramichi, et du fait que le gouvernement du Nouveau-Brunswick s'est déclaré en faveur du prolongement du gazoduc, dans le cas où seraient supprimés les obstacles mentionnés par l'Office national de l'énergie, que comptent faire le ministre et son gouvernement pour encourager le demandeur à surmonter ces obstacles et pour accorder la priorité au prolongement du gazoduc jusqu'à la région de l'Atlantique comme le gouvernement libéral avait promis de le faire?

En outre, le ministre peut-il se procurer auprès du demandeur, aussitôt que possible, et déposer devant la Chambre un calendrier des travaux afin de prouver que le prolongement du pipe-line est bien une priorité?

[Français]

**L'hon. Marc Lalonde (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources):** Madame le Président, j'ai déjà eu l'occasion d'indiquer à cette Chambre que la construction d'un gazoduc pour les provinces Maritimes demeurait l'option préférée de ce gouvernement. Comme l'honorable député l'a indiqué, certaines réserves ont été exprimées par l'Office national de l'énergie, et j'ai déjà eu l'occasion, à deux reprises, de discuter de cette question avec les promoteurs du projet.

L'honorable député m'indique que le gouvernement du Nouveau-Brunswick aurait exprimé un avis différent de celui qui était exprimé au dossier, à savoir que ce gouvernement avait beaucoup d'inquiétudes quant à la réalisation de ce projet. Je n'ai reçu aucune communication du gouvernement du Nouveau-Brunswick à ce sujet, et je serais très heureux d'entendre les observations du ministre de l'Énergie ou de tout autre porte-parole du gouvernement de cette province à ce sujet.

[Traduction]

**M. Corbett:** Madame le Président, le ministre se flatte de compter le Nouveau-Brunswick au nombre de ceux qui, à l'instar du gouvernement, voudraient restreindre la construction du pipe-line au Québec. Dans ce même esprit de collaboration—ce qui va à l'encontre des démarches faites par la plupart des autres, et notamment le collègue du ministre, mais auxquelles le ministre semble tellement se cramponner—peut-il assurer au Nouveau-Brunswick et à ses habitants qu'il ne cherchera pas à s'interposer dans le contrat, conclu entre le Nouveau-Brunswick et l'État du Maine, concernant l'achat de 400 mégawatts par année de la centrale électrique de Saint-Jean alimentée au mazout?

[Français]

**M. Lalonde:** Madame le Président, loin de nous opposer à la construction de ce pipe-line, nous avons déjà indiqué qu'il représentait notre option préférée. Je rappelle à l'honorable député que c'est l'Office national de l'énergie, commission indépendante, organisme quasi judiciaire, qui a rendu une décision à ce sujet. Si l'honorable député se donne la peine de lire la décision de l'Office, il va se rendre compte que l'Office lui-même note les objections soulevées par le gouvernement du Nouveau-Brunswick à ce projet. Ce n'est pas nous qui avons inventé ces objections; elles sont au dossier, consignées formellement et enregistrées par l'Office national de l'énergie.

Quant à la question de l'exportation possible d'électricité vers les États-Unis, encore là si le gouvernement du Nouveau-Brunswick en vient à une entente avec un État américain au sujet de l'exportation de cette énergie, il devra aller devant l'Office national de l'énergie pour faire entendre sa cause, et c'est l'Office qui fera des recommandations et tirera des conclusions, afin de déterminer si cette énergie peut être exportée vers les États-Unis ou non, et alors une décision pourra être prise.

\* \* \*

● (1440)

[Traduction]

**L'INDUSTRIE**

## LA FABRICATION DU CAOUTCHOUC—LES EFFETS NÉFASTES DE L'IMPORTATION DE PNEUS

**M. Walter McLean (Waterloo):** Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Industrie et du Commerce. Lorsque ce dernier a entériné la décision de l'AEIE qui a autorisé une société finlandaise à importer et à distribuer des pneus, a-t-il songé que le gouvernement stimulait déjà la concurrence dans l'industrie du caoutchouc avec cette subvention de 50 millions de dollars que le MEER a accordée à la société Michelin; de même, a-t-il tenu compte du ralentissement dans l'industrie de l'automobile dont il est parfaitement au courant et qui occasionnera d'importantes mises à pied dans l'industrie du pneu?